



Bruxelles, le 19 mai 2016

**NOTE À L'ATTENTION DE MME K. GEORGIEVA**

**VICE-PRÉSIDENTE BUDGET ET RESSOURCES HUMAINES**

**Objet: Finalisation de la concertation politique "Middle management staff and advisers"**

Madame la Vice présidente,

Nous vous remercions de l'état d'esprit constructif dans laquelle la réunion de concertation politique a été menée.

Comme le savez, notre approche sur ce dossier était différente. Nous réclamions la conduite une phase pilote, sur base volontaire au début, avant toute généralisation, compte tenu à la fois de la difficulté de ce dossier, de l'importance de ne pas désorganiser le travail de la Commission, ni d'attenter à l'indépendance des chefs d'unité, pierre angulaire de notre organisation.

Néanmoins, dans un souci d'amélioration du dialogue social, et comme preuve de bonne volonté et d'esprit constructif, nous avons accepté, pour une partie d'entre nous, de ne pas demander la conciliation prévue dans notre accord cadre et d'accepter que la mise en œuvre débute sous les auspices que vous souhaitiez à condition, d'une part, que la représentation du personnel soit associée a posteriori au suivi et l'évaluation de cette première phase et que, d'autre part, ce suivi donne lieu, si nécessaire, à des corrections et ajustements.

De ce point de vue, nous regrettons que plusieurs points soulevés lors de cette réunion, tout en ayant fait l'objet d'une discussion utile lors de cette réunion, n'aient pas été reflétés dans la version finale de la décision.

Il nous semble en effet que les nouvelles dispositions de l'article 18 et de l'article 19 concernant l'évaluation de la mobilité restent bien en-deçà des nécessités. Il s'agit en effet d'analyser *en toute transparence* le résultat de cette mobilité et d'en corriger les éléments négatifs dès que possible. Nous souhaiterions donc que soit inscrite dans la DGE (article 18) l'obligation d'un rapport annuel sur la mobilité des chefs d'unité, suivie d'une présentation aux représentants du personnel. Par exemple: "Every year, DG for HR and Security will issue an evaluation report which will take account of the experience gathered in the course of the mobility exercise of the previous year. The report will be shared with the staff representatives ». Cet ajout permettrait ainsi de renforcer la légitimité de l'exercice et de donner une suite positive à nos attentes.

Par ailleurs, aucune disposition nouvelle ne figure concernant la réversibilité des fonctions. Il convient d'insister dans l'article 14. 3 de la DGE sur la nécessité d'un traitement individuel de chaque chef d'unité bien au-delà de son droit à être simplement « entendu ». L'article doit être complété par une seconde nouvelle phrase disant que « Before such a decision is taken, DG for HR and Security assists each official in order to advise him in finding a suitable position as Head of Unit or in another suitable position in line with the experience and competence of the official».

Enfin, nous demandons également que les points suivants soient pris en considération :

1/ Nous avons clairement formulé la demande d'organisation de concours pour valider les expériences antérieures d'encadrement et permettre un avancement plus rapide des collègues avec l'expérience professionnelle adéquate;

2/ Les DGE devraient requérir des DG un certain nombre d'obligations lors de l'exercice de mobilité afin d'en augmenter la légitimité et favoriser l'amélioration des candidats: notamment la justification écrite de la non-sélection des candidats interviewés, nombre plus important que 3 candidats interviewés par la DG avant de demander une publication du poste resté non pourvu.

3/ Enfin, la décision sur les Conseillers doit inclure toute la filière y compris les Conseillers principaux et Conseillers hors classe afin de confirmer le sérieux et la cohérence de cette voie professionnelle.

Nous espérons que ces suggestions peuvent être retenues dans la version finale.

Pour les OSP signataires

(signé)

Georges Vlandas & Helen Conefrey, Cristiano Sebastiani,

Pierre Philippe Bacri, Ignazio Iacono, Luigia Dricot-Danielle